

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13
Date de convocation	11/02/2022
Date d'affichage	18/02/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20220217-2022-02-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Publication : 09/03/2022

L'an deux mil vingt deux, le dix sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRÉ, Pascal LEPAGE, Esperanza LULLO, Julien FABER, Magali PLATAT, Sophie KOLLROS, Yvon PERIDON, Raoul PURSON

Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Agnès CRESPEL

**Absents excusés : Jean-Noël LEPAGE donnant pouvoir à Frédérique SERRÉ,
Rachel FAVEAUX donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE**

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

RETROCESSION VOIRIE CHEMIN DE LA FOURCHE

2022-02-D10

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Maître Natacha MANCINI, par lequel elle l'informe que la société MAISONS COOPERATIVE CHAMPAGNE ARDENNE (MCCA) souhaite rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique les parcelles ZI130 et 131, d'une superficie respective de 1 ca et 5 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, cette proposition et prendra en charge les frais liés à cette rétrocession.

Il autorise le Maire à signer tout document relatif à cette rétrocession.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.